# « Il dit avoir été emporté par un esprit » : un ancien responsable d'une association pour les jeunes démunis à Vitré (35) soupçonné d'avoir violé à plusieurs reprises sa petite-nièce vulnérable, venue du Congo

28/06/2025 à 20h10



La plaignante était âgée de 16 ans au moment des faits, durant l'été 2022. Élevée au Congo, orpheline de père, cette jeune fille était venue seule en France, sous le statut de mineure non accompagnée (MNA). Elle avait alors été hébergée chez son grand-oncle, qui vit dans l'ouest de l'Ille-et-Vilaine avec sa compagne et ses trois enfants.

Un soir, alors que l'adolescente était allongée dans le canapé, il lui avait demandé si elle était vierge. Avant de lui retirer ses vêtements, de lui toucher le sexe et la poitrine, puis d'introduire ses doigts dans son vagin.

Le lendemain, il s'en était excusé, disant avoir été « **emporté**

**par un esprit » et promettant de ne plus recommencer. Une promesse non suivie d'effets**, puisque la jeune fille a rapporté avoir subi plusieurs rapports sexuels avec son grand-oncle par la suite. (…)

**« Il a fait courir des bruits pour la discréditer, a fait pression pour empêcher la révélation des faits, il a même fait du chantage au suicide. »**

Un élément de personnalité « fait tache » dans de dossier, ajoute l'avocate générale, puisque cet homme a cofondé une association d'aide aux jeunes démunis. Il assure avoir renoncé à son mandat de président dès son incarcération. (…)

Ouest France

Selon lui, l'adolescente avait quitté son domicile – où il vit avec sa femme et ses enfants – parce qu'elle ne « souhaitait pas suivre les règles ». Dans un premier temps, l'homme avait donc été remis en liberté et sa compagne avait « confirmé » les « difficultés » de la jeune fille à suivre leur cadre. Elle avait évoqué « un complot » ourdi avec le couple d'amis de la famille chez qui elle s'était « réfugiée ».

Son mari était aussi **allé jusqu'à produire un document attestant que sa petite-nièce n'était en réalité « pas mineure** », a-t-il été expliqué ce jeudi 26 juin, lors de l'audience de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes. Mais plusieurs documents d'identité démontrent qu'elle est née en 2006, et non pas en 2003, comme il pouvait l'affirmer.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes a confirmé, vendredi 27 juin 2025, le placement en détention (…)

Actu.fr